



## BILAN DE CONCERTATION

**#La commande publique et les achats responsables, je m'en MEL ! – 29 octobre au 26 novembre 2018**

---

### Contact :

Service citoyenneté et Jeunesse  
participationcitoyenne@lillemetropole.fr

## 1. Objet de la concertation

Cette démarche de concertation menée par la MEL a eu pour objectif de susciter l'expression des citoyens et plus particulièrement des acteurs économiques sur la question de la commande publique et des achats responsables.

Se sont exprimés via le dispositif mis en place sur internet, des acteurs économiques qui ont eu connaissance, grâce aux moyens de communication déployés, de la possibilité de donner un avis sur ce sujet.

## 2. Les modalités de concertation

Les modalités de concertation ont été les suivantes :

- [Une page web dédiée](#)
- Une enquête en ligne à choix multiples pour cibler les enjeux et définir des orientations
- E-mailing pour mobiliser les partenaires

## 3. Chiffres clés

7 contributeurs ont pu s'exprimer sur cette concertation. A noter que des retours ont été faits directement auprès de la direction porteuse du projet (la direction Achat et logistique), de plus des partenaires ont préféré participer exclusivement lors du séminaire de concertation organisé en juin 2018.

## 4. Synthèse des propositions et réponses apportées

Faire de la commande publique un levier d'insertion

### Propositions :

- Identifier sur le territoire les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et entreprises d'insertion (EI) et leurs compétences et insérer des clauses d'insertion correspondant à ces compétences ;
- Accompagner les entreprises du territoire à intégrer l'insertion dans leur mode de faire - Intégrer une étape diagnostic/conseil « potentiel insertion de mon entreprise » pour toutes les entreprises qui répondent aux marchés ;
- Prendre en charge le coût de la formation « répondre aux appels d'offres pour les entreprises insérantes » ;
- Augmenter l'acculturation des acheteurs et des entreprises insérantes (Visite d'entreprises, présentation de planification d'achats, partage sur les nouveaux besoins ...) ;
- Favoriser la construction avec les publics du quartier (plutôt que d'acheter du mobilier urbain sur catalogue).

## Réponse de la MEL

En réalisant chaque année 450M€ d'achat dans la cadre de ses marchés publics et plus d'1Md€ en intégrant les concessions, la MEL est un acheteur public de premier plan.

Ce rôle majeur lui donne avant tout une responsabilité au service de son territoire et confère à l'achat un rôle-clé dans la responsabilité sociale de la MEL.

En effet, l'acte d'achat n'est pas un acte isolé ou centré sur les seules préoccupations de l'administration : il s'inscrit avant tout dans un environnement et mobilise des ressources – qu'elles soient naturelles ou humaines – qu'il convient de préserver et conforter.

Les opérations conduites dans le cadre de l'ANRU et les obligations d'insertion correspondantes fixées par le législateur ont constitué un puissant levier d'insertion par la commande publique.

Au-delà de ces obligations, la MEL a mis en place des actions volontaristes, notamment en ce qui concerne les travaux d'accessibilité du Grand Stade.

Cependant, ces « moteurs » obligatoires ou volontaristes, qui portaient une part significative de l'insertion, laissent aujourd'hui place à un tableau contrasté : le volume d'insertion, qui a atteint un « pic » en 2015 (178 000 heures et 350 bénéficiaires) est en recul depuis cette date (120 500 heures et 228 bénéficiaires en 2017) et cet effort dépend désormais à 70% des marchés de collecte de déchets ménagers.

Au-delà de la nécessité d'enrayer cette tendance à la baisse, il convient de diversifier à la fois les domaines de recours à l'insertion et les supports juridiques dans l'intérêt des parcours des bénéficiaires.

Il en est de même s'agissant de l'insertion des personnes en situation de handicap pour laquelle le potentiel représenté par les achats de la MEL doit être davantage utilisé.

En matière d'achat écologique, c'est la connaissance même des actions existantes qui souffre de nombreuses lacunes faute d'un pilotage, d'une consolidation et d'une objectivation adaptés.

Les ressources offertes par le droit de la commande publique apparaissent globalement insuffisamment exploitées (clauses d'exécution, critères de jugement, labels, approche en « cycle de vie », etc.)

A cet égard, si l'achat responsable s'inscrit nécessairement dans le cadre du droit de la commande publique, le droit n'est pas l'ennemi de l'innovation et de la responsabilité sociale, pas plus que celles-ci ne sont l'ennemie du droit.

Aussi, le principal frein à l'achat responsable réside bien souvent dans le déficit de programmation et d'anticipation de l'acte d'achat.

En effet, l'anticipation et la programmation sont les seules actions à même d'éviter une logique de reconduction à l'identique, par défaut, du cadre d'achat, au profit d'une ré-interrogation des conditions de nos achats (définition du besoin, allotissement, prescriptions techniques, ouverture à l'innovation, critères de jugement des offres, clauses d'exécution, etc.).

## Réponse de la MEL

Un achat métropolitain responsable et vertueux doit s'appuyer sur les trois piliers et 28 actions correspondantes suivantes :

**Renforcer l'insertion (Pilier 1)**, en veillant à la contribution de la commande à l'insertion par le travail des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap. Il s'agit ainsi de renforcer les effets de la commande publique sur l'emploi local :

- o Favoriser l'intégration des modalités d'insertion dans les marchés et concessions grâce à la programmation des achats;
- o Promouvoir le secteur adapté et de l'insertion et favoriser la connaissance réciproque des structures et des acheteurs publics;
- o Accompagner les services prescripteurs dans l'insertion par la commande publique des personnes en situation de handicap;
- o Mieux valoriser les parcours d'insertion;
- o Diversifier le recours aux clauses d'insertion;

## Faire de la commande publique un outil permettant la promotion de l'achat écologique et l'économie circulaire

### Propositions :

- Identifier les marchés où la MEL a un poids en tant que donneur d'ordres et développer un clausier pour ces marchés
- Développer des groupes de travail avec les structures compétentes par marché (bâtiment/construction; énergie etc.) ou travailler en collaboration avec d'autres collectivités ou réseaux (OBSAR; RGO) qui auraient déjà travaillé sur ces marchés
- Identifier un objectif atteignable sur la durée du schéma, par exemple faire passer les (tous/certains) consommables achetés par la MEL dans une logique économique écologique et circulaire
- Attention, ce type de clause favoriserait généralement les structures pouvant montrer patte blanche et fournir les certificats et agréments type ISO 9001 - Penser également aux petites structures, parfois plus engagées dans ces démarches, mais n'ayant aucun recours pour le valoriser

### **Réponse de la MEL**

Pour la MEL, il s'agit de démultiplier l'effet vertueux de nos achats en termes d'insertion, aussi bien des personnes éloignées de l'emploi que des personnes en situation de handicap ; en terme environnemental, en réduisant l'empreinte de nos achats face au réchauffement climatique et en favorisant l'innovation au service du développement

Dans la continuité de la définition de la politique d'achat de l'établissement, le conseil métropolitain du 19 octobre 2017 a décidé d'adhérer à la Charte Relations Fournisseur Responsables, exprimant ainsi la volonté de la MEL d'appliquer les bonnes pratiques dans la connaissance et le respect des droits et devoirs de chacun, donneur d'ordre et entreprises.

Afin de structurer cette politique achat responsable et en décliner un premier plan d'action à l'échelle de son territoire, la MEL s'est dotée en 2018 de deux outils majeurs qui sont :

- La constitution de la Métropole en Centrale d'Achat Métropolitaine par délibération du 14 octobre 2018, levier au service de l'achat responsable à l'échelle du territoire métropolitain grâce à la mutualisation des achats et le partage de bonnes pratiques avec les autres acheteurs publics ;
- L'adoption du schéma métropolitain de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) par délibération du 19 décembre 2018, schéma dont l'élaboration représenta avant tout une opportunité pour la MEL de structurer et décliner pour les trois prochaines années sa politique d'achat responsable.

Ainsi, par cette démarche de progrès, la MEL souhaite pleinement s'inscrire dans la mise en œuvre des 10 engagements de la Charte Relations Fournisseur Responsables.



## Charte RELATIONS FOURNISSEURS RESPONSABLES

### Adhésion à la Charte Relations Fournisseurs Responsables

par délibération du 19 octobre 2017 avec 2 outils majeurs pour décliner ces engagements sur tout un territoire :

- Création d'une **Centrale d'Achat Métropolitaine** (19/10/2018) :  
Lever de mutualisation avec les 90 communes du territoire
- Adoption du **schéma des achats responsables / SPASER** (14/12/2018) avec un plan d'action pour les 3 prochaines années



### Réponse de la MEL

Un achat métropolitain responsable et vertueux doit s'appuyer sur les trois piliers et 28 actions correspondantes suivantes :

**Impulser l'achat écologique et développer l'économie circulaire (Pilier 2)** en s'assurant de la réduction de l'empreinte environnementale des achats de la MEL et de leur contribution à la transition énergétique face au défi du réchauffement climatique :

- o Etudier l'intégration des aspects environnementaux dans l'achat grâce à la programmation;
- o Mettre en oeuvre des « clausiers » en matière d'achat écologique;
- o Utiliser l'analyse en cycle de vie comme outil d'aide à la décision d'achat;
- o Intégrer des clauses et/ou critères « carbone » dans les marchés;
- o Construire de manière durable sur le territoire;
- o Objectiver la mesure d'achat écologique;
- o Prévenir la production des déchets générés par l'activité objet du marché;
- o Favoriser l'économie circulaire et l'éco-conception par l'achat;
- o Instituer une veille sanitaire et environnementale sur les achats métropolitains.

Faire de la commande publique un levier d'exemplarité des pratiques et comportements

**Propositions :**

- Travailler sur la pondération des marchés et augmenter la part des critères économie sociale et solidaire (ESS) et développement durable à 20% ;
- Demander des garanties en matière sociales et environnementales aux entreprises quelles qu'elles soient : un statut de l'ESS n'égale pas une pratique solidaire ;
- Travailler également sur les produits d'importation dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance qui devrait s'appliquer également aux collectivités. Voir à ce sujet le guide du point local national (PCN) de l'Organisation de coopération et de développement économique sur les achats d'habillement par exemple et demander aux structures ce qu'elles mettent en place dans le cadre de cette loi ;
- Intégrer la Commande Publique de la MEL dans des dispositifs qui visent les mêmes objectifs que le SPAPSER et où sont présentes d'autres parties prenantes du territoire ;
- Intégrer au sein de la Commande Publique de la MEL des dispositifs citoyens qui visent les mêmes objectifs que le SPAPSER : Défi zéro déchet, énergie positive ;
- L'organisation d'événement annuel avec le secteur de l'ESS est une bonne idée mais il est aussi intéressant d'y ajouter les structures associatives de la métropole qui peuvent être un soutien de réflexion et d'appui pour la MEL. - Il est intéressant de réserver certains achats au secteur de l'ESS mais définir quels seront les domaines privilégiés, la viabilité de l'entreprise sociale.

## Réponse de la MEL

La Métropole Européenne de Lille n'entend pas se doter de son SPAPSER car il s'agirait là d'une obligation imposée par le législateur mais parce que son élaboration est avant tout une opportunité : celle de structurer une politique d'achat responsable qui constitue le volet « achats » de la démarche de RS'MEL adoptée par la délibération n° 16 C 0002 du 1er avril 2016 et la mise en oeuvre des orientations votées dans le cadre de la délibération n° 17 C 0284 du 1er juin 2017 relative à la stratégie métropolitaine d'achat. Le SPAPSER constituera également une déclinaison traduisant l'engagement de la MEL dans son adhésion à la Charte Relations Fournisseur Responsable, votée par délibération n° 17 C 0936 du 19 octobre 2017.

En effet, par ce schéma, la MEL se fixe des objectifs ambitieux à l'horizon fin 2021 :

- le doublement du volume d'heures d'insertion sociale à 300 000 heures par an et l'intégration d'une clause d'insertion à au moins 25% des marchés attribués ;
- le doublement de notre effort d'insertion des personnes en situation de handicap au travers du chiffre d'affaires généré dans le cadre des marchés réservés aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ou à des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou équivalentes, telles que définies par les textes ;
- l'étude systématique de l'intégration à nos marchés publics d'un dispositif d'achat environnemental (critère, prescription technique, etc.) et l'intégration effective d'un tel dispositif à au moins 50% de ces marchés.

Tout progrès significatif de l'achat métropolitain responsable implique des préalables tenant aux comportements et pratiques de l'administration métropolitaine. D'essence méthodologique, ces pratiques et postures nécessaires s'articulent autour de trois axes :

**- Anticiper, programmer et organiser l'acte d'achat (Axe 1) :**

- o Programmer les achats métropolitains et communiquer les perspectives auprès des acteurs économiques (Action 1) ;
- o Etudier les modalités d'intégration du développement durable dans les marchés et concessions grâce à une « commission de veille et de programmation des achats » (Action 2) ;

**- Ouvrir la commande publique métropolitaine (Axe 2) :**

- o Systématiser et pérenniser le « sourcing » (Action 3) ;
- o Faciliter l'accès des petites structures économiques à l'achat public métropolitain (Action 4)

**- Innover (Axe 3) :**

- o Sensibiliser les services prescripteurs aux procédures et outils juridiques au service de l'innovation (Action 5) ;
- o Introduire une approche fonctionnelle dans la définition et la formalisation de l'expression du besoin d'achat (Action 6).



## Garantir un accès effectif de tous les opérateurs à la commande publique

### Propositions :

- Renforcer la visibilité de la plateforme gérée par l'APES et leur programme de formation en travaillant avec des structures de l'ESS et l'économie "classique", CCI, chambres des métiers

### Réponse de la MEL

Au-delà d'ambitions « quantitatives », la MEL entend renforcer sa collaboration avec les acteurs du territoire (acteurs économiques, structures représentatives, facilitateurs de la clause d'insertion, expertises, etc.) dans une logique de partenariat durable et qualitatif axé sur les points suivants :

- l'accès facilité à la commande publique métropolitaine au travers de la formation des acteurs économiques et d'une meilleure rencontre entre l'offre et la demande ;
- l'implication de tous les acteurs (entreprises, facilitateurs, maîtrise d'ouvrage) dans un accompagnement qualitatif des bénéficiaires des actions d'insertion ;
- plus globalement, la valorisation des comportements vertueux et des efforts des acteurs économiques.

Enfin, le SPAPSER de la MEL ne saurait se réduire à sa dimension formelle, à savoir constituer le schéma de la seule administration métropolitaine dans la réalisation de ses achats. Il a vocation à constituer, au travers du partage d'expériences et de bonnes pratiques avec les autres acheteurs publics – dont les communes du territoire métropolitain – et grâce à la mutualisation de l'achat – notamment au travers du projet de centrale d'achat métropolitaine, créée par délibération n° 18 C 0787 du 19 octobre 2018 – un levier au service de l'achat responsable de l'ensemble du territoire métropolitain.

Un achat métropolitain responsable et vertueux doit s'appuyer sur les trois piliers et 28 actions correspondantes suivantes :

**Développer un écosystème local vertueux (Pilier 3)** en faisant de la commande publique métropolitaine un levier comportemental pour les fournisseurs de la MEL, en soutenant les modèles économiques les plus responsables et en partageant les bonnes pratiques :

- o Intégrer dès la définition du besoin les spécificités du secteur de l'ESS;
- o Organiser une rencontre annuelle avec les acteurs de l'ESS;
- o Réserver certains achats métropolitains au secteur de l'ESS dès lors que le cadre juridique le permet;
- o Faciliter l'accès des structures de l'ESS à la commande publique;
- o Valoriser les entreprises vertueuses par des bilans d'exécution en matière de RSE;
- o Annexer une charte d'engagement « achat responsable » aux concessions;
- o Partager les bonnes pratiques avec les acheteurs du territoire;
- o Mutualiser les achats métropolitains pour accroître leur impact.

## 5. Conclusions et enseignements

Le présent schéma est riche de la contribution des services de la MEL mais aussi de ses partenaires, qui ont participé à l'élaboration du SPAPSER dans le cadre de quatre ateliers thématiques : insertion, handicap, ESS et achat écologique.

Cette contribution a été doublée d'une concertation citoyenne ouverte en ligne, qui s'est déroulée du 29 octobre 2018 au 26 novembre 2018.

La phase de concertation a été enrichie par une présentation du SPAPSER lors d'un atelier organisé dans le cadre des « 2èmes Assises Métropolitaines de l'Economie Sociale et Solidaire » qui se sont déroulées le 7 février 2019.

En complément les échanges partenariaux se poursuivent avec les contributeurs tels que la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Hauts-de-France (CRESS), les Acteurs Pour une Economie Solidaire (APES) et Initiatives et Cités, avec notamment la perspective de croiser la problématique de la MEL avec celles des acteurs privés par exemple dans le cadre du Réseau Alliances sur la thématique Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Enfin, autre terrain d'expérimentation, sur l'achat écologique (2e pilier du SPAPSER) une collaboration est à l'œuvre avec la direction Energie Développement Durable de la MEL, dans le cadre du prochain Plan Santé Environnementale.

Des marchés pour le territoire sont notamment en cours de chantier dans le cadre de la Centrale d'Achat Métropolitaine et cela fera l'objet d'un Proof Of Concept (POC) dans le cadre de « Lille Métropole Capitale Mondiale du Design » en 2020.

**L'ensemble des contributions recueillies ont été traduites et prises en compte dans le présent schéma.**

Le SPAPSER de la MEL a vocation à être mis en oeuvre dès le 1er janvier 2019.

Il constitue le cadre et la « feuille de route » pour trois ans, soit jusque fin 2021, de la politique de la MEL en matière d'achat socialement et écologiquement responsable.

Loin d'être définitivement figé, il s'agit donc d'un schéma « vivant » et évolutif : en effet, au terme de cette période de trois ans, c'est à une révision de son schéma que la MEL sera invitée. Il s'agira de réviser et enrichir ce schéma en tenant compte des éventuelles prises de compétences et de l'évolution éventuelle de l'« arsenal » juridique en matière d'achat responsable.